

## Code d'éthique du Réseau Droits et Démocratie

Le présent code d'éthique a été rédigé par l'équipe du Réseau Droits et Démocratie (Ci-après : « le Réseau ») afin d'amener ses membres à se conformer à certaines règles qui visent la promotion de ses objectifs de promotion, de protection et de mise en œuvre des droits humains.

Les membres du Réseau (ci-après « les membres ») doivent :

### 1. Respecter autrui et éviter toute forme de discrimination

- Tout membre doit respecter les normes de droits humains minimales, telles qu'élaborées dans la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*;
- Tout membre d'une Délégation doit respecter la dignité des autres membres, ne pas chercher à leur nuire, minimiser les conflits personnels avec eux et veiller à ce que toute personne intéressée ne soit pas isolée ou exclue des démarches de la Délégation;
- Tout membre d'une Délégation doit entretenir des rapports harmonieux et respectueux avec toutes les personnes avec qui ils et elles interagissent dans le cadre de leur implication avec le Réseau;
- Tout membre d'une Délégation doit respecter le matériel qui lui est prêté, le cas échéant. Il ne doit pas endommager volontairement ni vandaliser ce matériel prêté par le Réseau ou tout autre partenaire de même que les infrastructures fournies par les universités, telles les locaux et le matériel audio-visuel et informatique.

### 2. Faire preuve d'une égalité de traitement

- Tous les membres sont égaux et n'ont pas à être traités différemment en raison de leur âge, leur sexe, leur origine, leur orientation sexuelle, leur condition sociale ou toute autre caractéristique personnelle.

### 3. Faire preuve d'intégrité et de transparence

- Tout membre doit agir dans le plein respect des lois en vigueur, faire preuve d'honnêteté et agir de bonne foi et avec loyauté au mieux des intérêts du Réseau et de leur Délégation;
- Tout membre doit s'abstenir d'utiliser les ressources du Réseau à des fins personnelles;
- Tout membre doit s'opposer et s'abstenir de prendre part à des malversations financières et à tout acte contraire à l'intérêt public et aux normes éthiques généralement reconnues;
- Tout membre doit informer rapidement l'équipe du Réseau de toute irrégularité commise par quiconque ayant un lien avec le Réseau;
- Le comité exécutif des Délégations doit veiller à donner de l'information au sujet de leurs démarches à ceux et celles qui en font la demande et remplissent des documents au sujet de leurs finances et de leurs projets en vue de laisser des traces pour les exécutifs suivants. De plus, par souci de transparence et de bon fonctionnement, les réunions des Délégations sont ouvertes à tous les membres et non pas seulement réservées à l'exécutif.

### 4. Respecter les normes environnementales

- Lors des activités du Réseau, les membres doivent veiller à consommer des produits et utiliser du matériel qui ne porte ni atteinte à l'environnement ni aux personnes qui les utilisent. Elles doivent de plus veiller à en disposer de manière propre et sanitaire, dans les infrastructures prévues à cet effet, incluant les bacs de recyclage et autres initiatives sensibles à l'environnement.

#### **5. Agir en respect de l'expression démocratique**

- La démocratie doit se trouver au cœur de la gestion des Délégations, des projets mis sur pied et des comportements des membres des Délégations, ainsi que des partenaires et autres personnes avec qui ils et elles s'impliquent. L'exécutif devra être élu lors de l'assemblée générale par les membres présents. Cette assemblée devra être publicisée auprès de tous les membres.

#### **6. Partenariats**

- Lors de projets mis sur pied en collaboration avec d'autres groupes ou associations, les membres du Réseau doivent s'assurer qu'il y a un respect mutuel entre les groupes, que les projets élaborés respectent les normes du présent code d'éthique et que les autres associations n'ont pas des mandats ou des objectifs qui vont à l'encontre de ceux de Droits et Démocratie et du Réseau.

#### **7. Symbole graphique et image du « Réseau Droits et Démocratie »**

- Le logo du Réseau peut être utilisé aux fins d'activités et de projets des Délégations. Toutefois, en aucun cas il ne doit être utilisé à des fins personnelles.
- Lorsque les membres des Délégations et leurs exécutifs utilisent les termes «Réseau Droits et Démocratie », ils ont l'obligation de respecter les valeurs de l'institution, d'agir dans le meilleur intérêt du Réseau et de ne pas en ternir l'image.
- Le logo de Droits et Démocratie ne peut être utilisé qu'avec une permission écrite de Droits et Démocratie.

#### **8. Communications**

- Les communications entre les membres du Réseau et entre les Délégations et la communauté doivent être claires, honnêtes, non diffamatoires, ne pas contenir de propos haineux;

#### **Dispositions finales**

a) Le présent code d'éthique est disponible en ligne sur le site du Réseau Droits et Démocratie au [www.dd-rd.net](http://www.dd-rd.net) pour consultation par ses membres et le public en général;

b) Le présent code d'éthique pourra être amendé en fonction de l'évolution de l'institution.

#### **Conclusion<sup>1</sup>**

Le présent code d'éthique se veut :

- a) Un appel à la concertation, à l'action professionnelle et au respect.
- b) Une occasion de ralliement autour d'un idéal commun qui est de faciliter l'adhésion et le partage des valeurs humanistes du Réseau.

---

<sup>1</sup> Ces conclusions puisent leur inspiration dans le Code d'éthique de la Fondation québécoise du cancer, accessible en ligne au : <http://www.fqc.qc.ca/pdf/codeethique.pdf>

- c) Un outil de réflexion sur les valeurs qui doivent inspirer l'action, et sur la nature des rapports que les membres du Réseau doivent privilégier dans leur milieu d'études, de travail et de vie.
- d) Le reflet des règles de conduite attendues de la part des membres du Réseau Droits et Démocratie;
- e) Un appel au dépassement.